
DELIBERATIONS

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MAI 2024 :

1 Affaires administratives et financières

- 1.1 Cession à titre gratuit d'une moto-pompe remorquable (MPR) à la commune de la Haye-Pesnel
- 1.2 Cession à titre gratuit de biens pour les communes de Cherbourg-en-Cotentin, Les Pieux et Agon-Coutainville
- 1.3 Sortie d'actifs et autorisation de cession
- 1.4 Convention d'adhésion d'accès au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) – lot n°1 – Hébergement cloud hybride avec services et offre de cybersécurité – n° 2020-027
- 1.5 Avenant de prolongation de délais des marchés CONVIVIO et ONET pour le CDF
- 1.6 Avenant en plus-value pour intégrer le nouveau CIS CHERBOURG OUEST et la base hélico pour ATALIAN
- 1.7 Marché pour l'acquisition de véhicules de secours d'urgence aux personnes sur base SSV et de deux remorques incendie – Marché n° 2022GL02 - Exonération de pénalités de retard
- 1.8 Marché pour l'acquisition de véhicules d'interventions diverses et d'incendie pour le SDIS de la Manche – Lot n°1 : Fourniture et équipement de véhicule tout usage – marché n°2020GL01 - Exonération de pénalités de retard
- 1.9 Convention de résiliation du service unifié pour la gestion des systèmes informatiques avec le conseil départemental de la Manche.
- 1.10 Remise gracieuse exceptionnelle accordée à Monsieur Alexandre BONNIOT.

2 Patrimoine

- 2.1 CIS Avranches : convention de servitude ENEDIS
- 2.2 Etat-Major – Cession de parcelle référencée au cadastre DA 164 au profit de Saint-Lô Agglo
- 2.3 CIS de Saint-Sauveur-Le-Vicomte - Implantation d'une stèle

3 Opérationnel

- 3.1 Convention relative à la participation de la SNSM aux évacuations d'urgence, dans le cadre des Dispositifs Prévisionnels de Secours (DPS)
- 3.2 Extension à l'année de la garde diurne du VLI de la compagnie SUD

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du
07 JUIN 2024

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le **06 JUIN 2024**

Le Président du Conseil d'administration du service
départemental d'incendie et secours



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **22 mai 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, Vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 16 avril 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusé : M. ESNOUF

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LION, M. MACE, M. PUISNEY, CNE PIONNEAU, CDS BEDEL (à partir de 15h30), MLC JAEGLE (à partir de 15h30)

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°1-1

Objet : Cession à titre gratuit d'une motopompe remorquable (MPR) à la commune de La-Haye-Pesnel

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par la commune de La Haye-Pesnel, au SDIS de la Manche le 9 Avril 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à céder, à titre gratuit, une motopompe remorquable (MPR) réformée, immatriculée MPR 49, au profit de la commune de La Haye Pesnel.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20240522-DB22052024_1-1-DE
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **22 mai 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, Vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 16 avril 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusé : M. ESNOUF

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LION, M. MACE, M. PUISNEY, CNE PIONNEAU, CDS BEDEL (à partir de 15h30), MLC JAEGLE (à partir de 15h30)

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°1-2

Objet : Cession à titre gratuit de biens pour les communes de Cherbourg-en-Cotentin, Les Pieux et Agon-Coutainville

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** la sortie des biens pour les communes de Cherbourg-en-Cotentin, Les Pieux et Agon-Coutainville ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à procéder à la cession gratuite de ces biens.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Franck ESNOUF

Liste des matériels :

Matériels	Qté	Agon-Coutainville	Les Pieux	Cherbourg-en-Cotentin
Sac PS	5	2	2	1
Matelas a dépression avec housse de transport	10	4	4	2
Jeu de 3 atelles	10	4	4	2
Pompe à dépression	10	4	4	2
Plan dur	10	4	4	2
Sangle araignée	10	4	4	2
Aspirateur à mucosité manuel	10	4	4	2
Immobilisateur de tête	10	4	4	2

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **22 mai 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, Vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 16 avril 2024

Étaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Était excusé : M. ESNOUF

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LION, M. MACE, M. PUISNEY, CNE PIONNEAU, CDS BEDEL (à partir de 15h30), MLC JAEGLE (à partir de 15h30)

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°1-3

Objet : Sortie d'actifs et autorisation de cession

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** la sortie des biens présentés en séance ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à procéder à la cession de ces biens au plus offrant.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Franck ESNOUF

Liste des véhicules :

N° Immobilisation	VNC	Centre	Sigle	Marque	Type	immatriculation	Date 1ère immat
11VSAV0027	0	LES PIEUX	VSAV	CITROEN	JUMPER	BE-498-XB	17/12/2010
ANT2144397 - ANT2144403	0	TOURLAVILLE	FPT	MAN		CS-357-ZH	19/04/2013
ANT2144426 - 2006/1387 - 2008/2184 - 17EPSA25	37 228,12	ETAT MAJOR	EPSA 24	RENAULT	S180	9339 TK 50	10/11/1994
13VL0003	0	PONTORSON	VL	RENAULT	CLIO IV	CQ-232-AA	21/01/2013
2010-2902/SCAUTO	0	ETAT MAJOR	VL	RENAULT	CLIO	AK-066-RG	28/01/2010
2010-3091/SCAUTO	0	ETAT MAJOR	VL	RENAULT	CLIO	BA-325-QL	27/09/2010
2010-2949/SCAUTO	0	SAINT-CLAIR	VL	RENAULT	KANGOO	AK-944-RF	28/01/2010
11VL0003	0	ETAT MAJOR	VL	RENAULT	KANGOO	BA-407-QL	27/09/2010
13VCA0001 - 13VCA0001 -REPARATION	215 124,70	PONTORSON	VCA	HAGGLUND	BV 270	AAI 2355	17/09/2013

Liste des matériels :

N°Immobilisation	CIS	Désignation du matériel	Marque	Nb	Année d'achat	Cause du Retrait	Observations
2010-3118/SDM PRO	TOURLAVILLE	COMPRESSEUR 100L 240V	PRIMAIR	1	2010	OBSOLETE	PLUS DE 10 ANS
2004-671	CARENTAN	ECHELLE A CROCHETS		1		OBSOLETE	HS
2006/1313	AVRANCHES	ECHELLE ALU 2 PLANS	TUBESCA	1		OBSOLETE	LONG 6,30M
2004/673	AVRANCHES	ECHELLE ALU 3 PLANS		1		OBSOLETE	LONG 6,45M
2006-1313	AVRANCHES	ECHELLE BOIS 2 PLANS	MAUSSION	2		OBSOLETE	LONG 4,5M
2006/1313	AVRANCHES	ECHELLE BOIS 2 PLANS	MAUSSION	1		OBSOLETE	LONG 4,95M
2004/674	SAINT JAMES	ECHELLE DOUBLE	CENTAURE	1		OBSOLETE	LONG 4,80M
13OUTI0015	GRANVILLE	NETTOYEUR HP EC HDS7/16C	KARCHER	1	2013	USURE	NON REPARABLE
2008-2246/SDM PRO	PERCY	NETTOYEUR HP EF	KARCHER	1		USURE	PLUS DE PRESSION
2008-2246/SDM PRO	LA HAYE PESNEL	NETTOYEUR HP EF	KARCHER	1	2008	USURE	PLUS DE PUISSANCE
2009-2727/MACHU	JUVIGNY	NETTOYEUR HP EF	KARCHER	1	2010	USURE	PLUS DE PUISSANCE

Certains de ces matériels, du fait de leur ancienneté, ne sont pas compris dans l'actif. Ils feront cependant l'objet d'une cession également. A titre indicatif, voici la liste des matériels concernés :

CIS	Désignation du matériel	Marque	Nb	Année d'achat	N° de série	Cause du Retrait	Observations
AGON	TRONCONNEUSE 50CM	STHL	1	2000	1127 3302A S	USURE	MOTEUR HS
CANISY	TRONCONNEUSE 50CM	STHL	1	2001	152916666	USURE	MOTEUR HS
TOURLAVILLE	COMPRESSEUR 100L 240V	FINI	1	2002	30461782	OBSOLETE	PLUS DE 10 ANS
EM	GALERIE FOURGON	RENAULT	1			OBSOLETE	POUR MASTER
AVRANCHES	ATELAGE POUR FOURGON	CITROËN	1			OBSOLETE	SANS CABLAGE
AVRANCHES	TENDEUR A CHAINE		2			OBSOLETE	POUR PORTE ENGIN
ETAT-MAJOR	PNEUS 195/55 R16 87H	MICHELIN	44	2022	PEUGEOT 208	NON UTILE	seront vendu par 2 ou 4
ETAT-MAJOR	PNEUS 225/55 R18 102V	MICHELIN	4	2023	PEUGEOT 3008	NON UTILE	seront vendu par 2
ETAT-MAJOR	PNEUS 195/55 R16 87V	BRIGESTONE	2	2013		NON UTILE	seront vendu par 2
ETAT-MAJOR	PNEU 215/65 R16 98H	GITI Premium	1	2006		NON UTILE	
LESSAY	ASPIRATEUR EPUISSEMENT		1			USURE	MOTEUR HS
LA HAYE PESNEL	ASPIRATEUR EPUISSEMENT		1			USURE	MOTEUR HS
LESSAY	POMPE ELECTRIQUE	PEDROLLO	1			USURE	FAIT DISJONCTER
AVRANCHES	POMPE FLOTTANTE	AQUAFAST	1		FROGGY (PM)	OBSOLETE	TRES VETUSTE
AVRANCHES	POMPE FLOTTANTE	AQUAFAST	1		modèle 190702 type 401601	OBSOLETE	TRES VETUSTE
AVRANCHES	POMPE JAPY ELECTRIQUE	JAPY	1			OBSOLETE	TRES VETUSTE
ETAT-MAJOR	PORTE SECTIONNELLE REMISE		1	2007		CASSE	PANNEAUX HS
ETAT-MAJOR	CAISSE OUTIL SUR ROULETTE	ZAG				OBSOLETE	PLUS UTILITE

Accusé de réception en préfecture
050-28500014
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception : 06/06/2024

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **22 mai 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, Vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 16 avril 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusé : M. ESNOUF

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LION, M. MACE, M. PUISNEY, CNE PIONNEAU, CDS BEDEL (à partir de 15h30), MLC JAEGLÉ (à partir de 15h30)

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°1-4

Objet : **Convention d'adhésion d'accès au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) – Lot n°1 – Hébergement cloud hybride avec services et offre de cybersécurité – N°2020-027.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention d'accès au RESAH – lot n°1 – hébergement cloud hybride avec services et offre de cybersécurité ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer la convention et tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **22 mai 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, Vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 16 avril 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusé : M. ESNOUF

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LION, M. MACE, M. PUISNEY, CNE PIONNEAU, CDS BEDEL (à partir de 15h30), MLC JAEGLE (à partir de 15h30)

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°1-5

Objet : Avenant de prolongation de délais des marchés CONVIVIO et ONET pour le centre départemental de formation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** les avenants de prolongation des sociétés CONVIVIO et ONET SERVICES ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer lesdits avenants.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **22 mai 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, Vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 16 avril 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusé : M. ESNOUF

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LION, M. MACE, M. PUISNEY, CNE PIONNEAU, CDS BEDEL (à partir de 15h30), MLC JAEGLE (à partir de 15h30)

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°1-6

Objet : Avenant en plus-value pour intégrer le nouveau CIS CHERBOURG OUEST et la base hélico pour ATALIAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant en plus-value d'ATALIAN pour intégrer le nouveau CIS CHERBOURG OUEST et la base hélicoptère de BREVILLE-SUR-MER.
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ledit avenant.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **22 mai 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, Vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 16 avril 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusé : M. ESNOUF

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LION, M. MACE, M. PUISNEY, CNE PIONNEAU, CDS BEDEL (à partir de 15h30), MLC JAEGLE (à partir de 15h30)

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°1-7

Objet : Marché pour l'acquisition de véhicules de secours d'urgence aux personnes sur base SSV et de deux remorques incendie – Marché n°2022GL02 – Exonération de pénalités de retard.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché n°2022-GL-02 portant sur l'acquisition d'un véhicule de secours d'urgence aux personnes sur base SSV attribué à la société ERIKWAD et notifié à celle-ci le 7 septembre 2022, avec un délai de livraison de 365 jours calendaire et conformément au bon de commande ST222379 pour un montant de 60 916.73 € HT ;

Vu la demande formulée par la société ERIKWAD, par courrier en date du 2 avril 2024, sollicitant une exonération des pénalités de retard ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **PRONONCE** une exonération totale des pénalités de retard d'un montant de 6 091,67 € à la société ERIKWAD, pour le marché 2022-GL-02.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20240522-DB22052024_1-7-DE
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **22 mai 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, Vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 16 avril 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusé : M. ESNOUF

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LION, M. MACE, M. PUISNEY, CNE PIONNEAU, CDS BEDEL (à partir de 15h30), MLC JAEGLE (à partir de 15h30)

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°1-8

Objet : Marché pour l'acquisition de véhicules d'intervention diverses et d'incendie pour le SDIS de la Manche – Lot n°1 : Fourniture et équipement de véhicule tout usage – Marché n°2020GL01 – Exonération de pénalités de retard.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché n°2020-GL-01 portant sur l'acquisition de deux véhicules tout usage attribué à la société DICOMA et notifié à celle-ci le 22 avril 2022, avec un délai de livraison de 180 jours calendaire et conformément au bon de commande ST221212 pour un montant de 58 982 € HT ;

Vu la demande formulée par la société DICOMA par courrier en date du 26 février 2024, sollicitant une exonération des pénalités de retard ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à la majorité (3 voix pour, une abstention),

- **PRONONCE** une exonération partielle des pénalités de retard de 25%, correspondant à un montant de 6 414,29 € ;
- **VALIDE** l'application d'une pénalité de retard d'un montant de 19 242,88 € à l'encontre de la société DICOMA, pour le marché 2020-GL-01.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20240522-DB22052024_1-8-DE
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **22 mai 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, Vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 16 avril 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusé : M. ESNOUF

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LION, M. MACE, M. PUISNEY, CNE PIONNEAU, CDS BEDEL (à partir de 15h30), MLC JAEGLÉ (à partir de 15h30)

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°1-9

Objet : Convention de résiliation du service unifié pour la gestion des systèmes informatiques avec le conseil départemental de la Manche

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de création d'un service unifié entre le Conseil Départemental de la Manche et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche pour la gestion des systèmes informatiques, approuvée par le conseil d'administration en sa séance du 6 avril 2021 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer la convention fixant les modalités de la fin du service unifié pour la gestion des systèmes informatiques ainsi que tous les actes y afférents ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer les avenants de transfert liés à l'arrêt de cette mutualisation.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20240522-DB22052024_1-9-DE
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **22 mai 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, Vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 16 avril 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusé : M. ESNOUF

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LION, M. MACE, M. PUISNEY, CNE PIONNEAU, CDS BEDEL (à partir de 15h30), MLC JAEGLE (à partir de 15h30)

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°1-10

Objet : Remise gracieuse exceptionnelle accordée à Monsieur Alexandre BONNIOT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande effectuée par M. BONNIOT par courriel en date du 13 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **VALIDE** la demande de remise gracieuse exceptionnelle de Monsieur Alexandre BONNIOT, par l'émission d'un mandat au compte 6577 « remise gracieuse » d'un montant de 524,00 €.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **22 mai 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, Vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 16 avril 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusé : M. ESNOUF

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LION, M. MACE, M. PUISNEY, CNE PIONNEAU, CDS BEDEL (à partir de 15h30), MLC JAEGLE (à partir de 15h30)

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°2-1

Objet : CIS AVRANCHES – Convention de servitude ENEDIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission patrimoine en sa séance du 21 février 2024 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer la convention de servitudes et la fiche descriptive du projet relatif à l'alimentation du réseau électrique de distribution au profit d'ENEDIS sur la parcelle 516 AD 436 sise à AVRANCHES (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS).

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **22 mai 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, Vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 16 avril 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusé : M. ESNOUF

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LION, M. MACE, M. PUISNEY, CNE PIONNEAU, CDS BEDEL (à partir de 15h30), MLC JAEGLE (à partir de 15h30)

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°2-2

Objet : Etat-Major – Cession de parcelle référencée au cadastre DA 164 au profit de SAINT-LO AGGLO

Vu le code général des collectivités territoriales ;

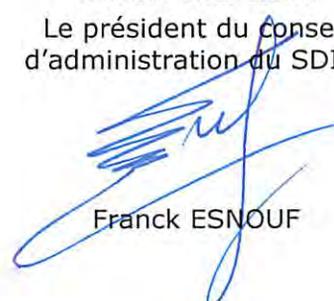
Vu l'avis favorable émis par la commission patrimoine en sa séance du 21 février 2024, autorisant la cession de la parcelle référencée au cadastre DA 164, au profit de SAINT-LO AGGLO ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession du terrain cadastré DA 164, situé sur la commune de SAINT-LO ;
- **ACCEPTE** les conditions de la cession à SAINT-LO AGGLO, telles qu'exposées dans le rapport : cession à titre gratuit avec constitution d'une servitude de maintien de bassin d'orage ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition, les frais d'acte notarié étant à la charge de SAINT-LO AGGLO.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20240522-DB22052024_2-2-DE
Date de télétransmission : 06/06/2024
Date de réception préfecture : 06/06/2024

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **22 mai 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, Vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 16 avril 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusé : M. ESNOUF

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LION, M. MACE, M. PUISNEY, CNE PIONNEAU, CDS BEDEL (à partir de 15h30), MLC JAEGLE (à partir de 15h30)

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°2-3

Objet : CIS de SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE – Implantation d'une stèle

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de mise à disposition du CIS de SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE par le syndicat intercommunal d'incendie et de secours de SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE ;

Vu l'avis favorable émis par la commission patrimoine en sa séance du 21 février 2024, autorisant l'aménagement d'une stèle commémorative sur le site du CIS de SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE, à l'extérieur du terrain d'assiette ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'implantation d'une stèle sur le site du CIS SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE, à l'extérieur du terrain d'assiette ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire avec la commune de SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer la demande d'autorisation d'urbanisme, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à cette affaire ;
- **PRECISE** que cet aménagement sera intégré dans les crédits 2024.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **22 mai 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, Vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 16 avril 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusé : M. ESNOUF

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LION, M. MACE, M. PUISNEY, CNE PIONNEAU, CDS BEDEL (à partir de 15h30), MLC JAEGLE (à partir de 15h30)

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°3-1

Objet : Convention relative à la participation de la SNSM aux évacuations d'urgence, dans le cadre des Dispositifs Prévisionnels de Secours (DPS)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer la convention tripartite entre le SDIS 50, la SNSM et le SAMU 50, relative à la participation de la SNSM aux évacuations d'urgence, dans le cadre des dispositifs prévisionnels de secours (DPS), dès réception de l'avis du CODAMUPS-TS.
- **PRECISE** que cette convention fixe notamment les conditions d'autorisation de transport des victimes vers un centre hospitalier par des associations agréées de sécurité civile.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **22 mai 2024 à 14h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Madame Valérie NOUVEL, Vice-présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 16 avril 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Etait excusé : M. ESNOUF

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LION, M. MACE, M. PUISNEY, CNE PIONNEAU, CDS BEDEL (à partir de 15h30), MLC JAEGLE (à partir de 15h30)

Secrétaire de séance : Mme CASTELEIN

RAPPORT N°3-2

Objet : Extension à l'année de la garde diurne du VLI de la compagnie Sud

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **DECIDE** de poursuivre le VLI LE MONT en garde les week-ends et jours fériés, de début avril à fin septembre, ainsi que quotidiennement les deux mois d'été avec un déclenchement possible sur le bassin de PONTORSON ;
- **APPROUVE** la mise en œuvre, sur le reste de l'année, d'une garde postée ISP, du lundi au samedi en complément de la garde au MONT sur la compagnie SUD avec le VLI AVRANCHES, en maintenant une astreinte la nuit et le dimanche.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF